

Informations en matière de finance durable

(SFDR Entity Disclosure)

AXA Investment Managers



Introduction

L'Union européenne a lancé un plan d'action ambitieux en faveur du développement durable afin de soutenir la réalisation des objectifs du Pacte vert pour l'Europe en orientant l'investissement privé vers la transition vers une économie respectueuse du climat, résiliente au changement climatique, efficace en ressources et juste.

Dans le cadre de ce plan d'action, le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (tel que modifié, le « SFDR ») a été adopté en novembre 2019. Il introduit de

nouvelles règles sur la publication des informations relatives aux investissements durables et aux risques de durabilité, applicables à partir du 10 mars 2021.

Ce document précise les informations au niveau des entités relatives aux politiques de gestion des risques de durabilité et aux principales incidences négatives en matière de durabilité requises en vertu des articles 3 et 4 du SFDR au 10 mars 2021.

Aux fins du SFDR, on entend par « risques de durabilité » un événement ou une situation environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement, et par « facteurs de durabilité », les questions environnementales, sociales et liées au personnel, le respect

des droits humains et la lutte contre la corruption. La notion de « Principales incidences négatives » désigne l'impact de décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs importants sur l'un quelconque des facteurs de durabilité susmentionnés.

Champ d'application du présent document

AXA Investment Managers (« AXA IM ») a mis en place un ensemble global de politiques et de processus d'investissement au sein de ses entités, qui vise à garantir une approche cohérente en matière d'intégration des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (« ESG »).

Les informations fournies dans le présent document concernent les entités juridiques suivantes, qui, en tant qu'acteurs des marchés financiers, sont soumises aux obligations de publication du règlement SFDR.

Nom de l'entité juridique	LEI
AXA Funds Management S.A.	213800WTLOHUYAEVHR55
AXA Investment Managers Deutschland GmbH	2138008Q2ZUL58MR3R34
AXA Investment Managers Paris S.A.	969500S4JU30ML1J3P20
AXA Investment Managers Ireland Limited	(non disponible)
AXA Rosenberg Management Ireland Limited	2138008LYGJGDDQJQ125
AXA Real Estate Investment Managers SGP S.A.	2138003CWF7Z28U7S234

Approche d'AXA IM en matière d'investissement responsable

AXA IM intègre progressivement les facteurs ESG dans chaque classe d'actifs qu'elle gère et développe une gamme de produits innovants d'investissement responsable et d'impact.

AXA IM s'engage dans l'investissement responsable depuis plus de 20 ans et estime qu'être une société de gestion d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais aussi les intérêts divers touchant les clients et les autres parties prenantes.

Notre philosophie d'investissement repose sur la conviction que les questions liées aux facteurs de durabilité sont un enjeu majeur des années à venir. Nous pensons que la combinaison de « facteurs extra-financiers » fondamentaux et de critères financiers traditionnels nous permettra de construire des portefeuilles plus stables et plus performants sur le long

terme. L'approche extra-financière est devenue une nécessité à plus d'un titre :

1. Elle est déterminante pour éliminer les entreprises ou les actifs sous-jacents exposant les portefeuilles à des niveaux élevés de risque ESG, ce qui affecterait à terme la performance financière.
2. Elle se concentre sur les entreprises qui ont mis en œuvre des bonnes pratiques sur le plan de la gestion de leurs impacts environnementaux, de la gouvernance et des pratiques sociales et qui, par leurs pratiques responsables, nous semblent mieux armées pour répondre aux grands défis de l'avenir.
3. Elle permet d'améliorer la performance grâce à un dialogue actif avec les entreprises sur la gestion des préoccupations ESG concernant les investissements et de limiter l'exposition de nos clients au risque de réputation.

Double matérialité des facteurs ESG

Comme le souligne la directive européenne sur le reporting non-financier (2014/95/UE), un grand nombre de facteurs ESG peuvent être analysés sous deux angles complémentaires :

- impact sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise, ainsi que sur la valeur financière d'un investissement au sens large (matérialité « financière ») ;
- impacts externes des activités de l'entreprise ou de l'investissement sur les enjeux ESG (matérialité « environnementale, sociale et de gouvernance »).

Les politiques et processus d'investissement responsable d'AXA IM répondent à ces deux impacts.

Risque de durabilité : notre approche

Politiques d'exclusions et notation ESG

En ce qui concerne les produits financiers qu'elle gère ainsi que le conseil en investissement qu'elle fournit, le cas échéant, AXA IM utilise une approche des risques de durabilité découlant de l'intégration de critères ESG dans ses processus de recherche et d'investissement. Elle a mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Ce cadre s'appuie notamment sur :

- des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ;
- des méthodologies de notation ESG exclusives.

Ces politiques et méthodologies sont décrites plus en détail ci-dessous. Nous pensons qu'elles contribuent à la gestion des risques de durabilité de deux manières complémentaires :

- les politiques d'exclusions visent à exclure les actifs exposés aux risques de durabilité les plus graves identifiés dans le cadre de notre processus d'investissement ;
- l'utilisation des notes ESG dans le processus d'investissement permet à AXA IM de se concentrer sur les actifs présentant une performance ESG globale supérieure et de réduire les risques de durabilité.

En complément de ces approches globales, AXA IM a intégré dans ses processus d'investissement des évaluations spécifiques des risques de durabilité pour certains portefeuilles pour lesquels il n'existe pas de données de marché ou de méthodologies de notation ESG, comme dans certaines classes d'actifs non cotées.

Politiques d'exclusions sectorielles et normatives

Les politiques d'exclusions sectorielles et normatives sont l'un des piliers de l'approche d'AXA IM en matière de risques de durabilité et d'incidences négatives principales. Les listes d'exclusion sont basées sur des données fournies par des prestataires tiers et visent à permettre à AXA IM d'exclure des investissements envisagés les actifs exposés à des risques de durabilité importants ou susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Nos politiques d'exclusions sectorielles se concentrent sur les facteurs ESG suivants :

- **Environnement – « E »** : climat (extraction de charbon et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et pipelines liés aux sables bitumineux), biodiversité (production d'huile de palme) ou matières premières agricoles (dérivés de matières premières alimentaires)
- **Social – « S »** : santé (fabrication de tabac) et droits humains (violations du Pacte Mondial des Nations Unies (« UNGC ») ; fabrication d'armes controversées)
- **Gouvernance « G »** : éthique des affaires (violation de l'UNGC)

Politiques d'exclusions mondiales

La grande majorité des actifs d'AXA IM ont mis en place les exclusions sectorielles suivantes :

- Risques climatiques : charbon et sables bitumineux
- Biodiversité : huile de palme
- Biodiversité : matières premières agricoles
- Droits humains : armes controversées

Ces politiques sont également proposées à nos clients de services de gestion de portefeuille ou de fonds dédiés.

Politique d'exclusions ESG

Les produits financiers d'AXA IM qui présentent des caractéristiques ESG ou qui ont pour objectif l'investissement durable ont mis en place des exclusions ESG supplémentaires :

- Santé : tabac
- Droits humains : armes au phosphore blanc
- Violations du Pacte Mondial des Nations Unies
- Faible qualité ESG

De plus amples informations sur ces politiques d'exclusions « mondiales » et « ESG » ainsi que sur leur périmètre d'application sont disponibles au sein de la section dédiée du site internet d'AXA IM.¹

Méthodologies des politiques d'exclusions et de notation ESG

L'un des défis auxquels sont confrontés les sociétés de gestion de portefeuille lors de l'intégration des risques de durabilité ou des principales incidences négatives dans leur processus d'investissement est la disponibilité limitée des données pertinentes à cette fin : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs ou, lorsqu'elles sont communiquées par les émetteurs, peuvent être incomplètes ou suivre diverses méthodologies. La plupart des informations utilisées pour établir les listes d'exclusions ou déterminer les facteurs ESG se basent sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou exactes ou ne pas refléter pleinement la performance ou les risques ESG futurs des investissements.

Les méthodologies des politiques d'exclusions et de notation ESG appliquées par AXA IM sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des changements dans la disponibilité des données ou des méthodologies utilisées par les émetteurs pour publier des informations ESG, mais rien ne garantit que ces méthodologies ESG réussiront à capter tous les facteurs ESG.

¹ www.axa-im.com/responsible-investing/sector-investment-guidelines

Pour les **entreprises émettrices cotées**, nous utilisons les données ESG brutes des fournisseurs de recherche ESG et couvrons plus de 8 500 entreprises et 100 pays avec notre système de notation quantitative, qui attribue à chaque entreprise/pays un score de 0 à 10.

Pour les **émetteurs souverains**, nous nous appuyons sur les indicateurs ESG publiés par des sources internationales reconnues. Nous distinguons deux groupes de pays : les pays matures et les pays en progression. Pour ces deux groupes, nous utilisons les piliers ESG, mais nous pouvons avoir recours à des indicateurs spécifiques suivant le niveau de développement socioéconomique de ces pays.

Pour les **classes d'actifs alternatives**, un ensemble spécifique de méthodologies a été élaboré à l'aide d'évaluations quantitatives et qualitatives pour les classes d'actifs où nous sommes souvent confrontés à un manque important de données fiables, accessibles et pertinentes sur de nombreux marchés. Les politiques d'exclusions sont adaptées à certaines classes d'actifs et peuvent être appliquées différemment entre les investissements directs ou indirects (actifs sous-jacents).

Ces méthodologies comprennent (i) l'évaluation des risques de durabilité dans toutes les classes d'actifs et/ou (ii) l'utilisation de méthodologies ESG exclusives (y compris la notation ESG ou le suivi des facteurs ESG) pour certaines classes d'actifs alternatives.

Dans de nombreux cas, ces méthodologies ne constituent qu'une partie d'une évaluation plus large des risques de durabilité pour un investissement donné.

De plus amples informations sur les méthodologies ESG d'AXA IM et leur champ d'application sont disponibles sur le site internet d'AXA IM².

Principales incidences négatives (PAI)

Identification et hiérarchisation des PAI

Suivant le principe de double matérialité, AXA IM utilise les exclusions sectorielles et les méthodologies ESG susmentionnées pour gérer les principales incidences négatives de ses produits financiers.

Les exclusions sectorielles sont liées à des secteurs d'activités spécifiques qui ont été identifiés comme ayant certains des PAI les plus graves, comme l'impact de l'huile de palme sur la biodiversité, ou du charbon et des sables bitumineux sur les

émissions de carbone. Ces exclusions sectorielles constituent la priorité la plus élevée pour éviter les PAI.

Les PAI sont généralement identifiées et évaluées au moyen de facteurs ESG tels que les émissions de carbone ou le respect des droits de l'homme et du travail. AXA IM collecte des données relatives à ces facteurs ESG auprès d'une sélection de fournisseurs de données et de sources de données publiques, analyse ces données et les consolide par le biais d'une méthodologie exclusive d'AXA IM dans une « note ESG » standardisée pour chaque émetteur (entreprise ou souverain).

Toutefois, ces données sur les facteurs ESG ne sont pas largement disponibles pour certaines classes d'actifs comme les actifs non cotés.

Comme cela est décrit ci-dessus, AXA IM a développé, pour les classes d'actifs alternatives, des méthodologies qui comprennent l'identification des PAI pertinentes pour les différents types de classes d'actifs alternatives. Bien que notre capacité à évaluer de manière significative ces impacts soit limitée par une absence ou une disponibilité et une qualité limitées d'informations, de données et d'indicateurs pour certaines classes d'actifs alternatives, AXA IM continuera à développer ces processus afin de recueillir, le cas échéant, des informations et des données sur les principales incidences négatives de nos investissements.

Pour les émetteurs privés, AXA IM prend également en compte les controverses, qui reflètent les événements au cours desquels l'émetteur a eu un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité, sociaux ou de gouvernance. Les controverses les plus importantes se traduisent automatiquement par une baisse de la note ESG.

Cette méthodologie de notation ESG exclusive est appliquée par AXA IM afin de permettre une hiérarchisation des PAI qui soit pertinente pour chaque secteur d'activité et pour chaque classe d'actifs. La liste des facteurs ESG, la source des données et la matrice de pondération sont revues régulièrement afin de refléter au mieux l'analyse par AXA IM des priorités PAI et de la qualité ESG des émetteurs. Toutefois, le processus de modélisation ESG engagé par la société de gestion est complexe et implique des recherches et une modélisation comprenant des incertitudes.

AXA IM s'appuie également sur des informations et données historiques collectées auprès de fournisseurs de données tiers qui peuvent s'avérer incorrectes ou incomplètes.

Bien qu'un processus de sélection rigoureux de ces prestataires tiers soit appliqué en vue d'assurer des niveaux de surveillance appropriés, ses processus et sa méthodologie

²www.axa-im.com/responsible-investing/framework-and-scoring-methodology

ESG exclusive peuvent ne pas nécessairement prendre en compte tous les risques ESG et, par conséquent, l'évaluation par AXA IM des principales incidences négatives sur le rendement du produit peut ne pas être entièrement exacte et des événements de durabilité imprévus peuvent nuire à la performance du portefeuille.

Description des PAI et plans d'action

AXA IM a développé plusieurs cadres visant à capter les PAI pertinentes pour chaque type d'émetteurs.

AXA IM surveille chaque année le score ESG global et les émissions de CO₂ de ses participations mondiales ainsi que certains indicateurs liés au climat.

Pour les classes d'actifs alternatives, les PAI sont spécifiques aux sous-classes d'actifs concernées. Par exemple, pour les actifs immobiliers, AXA IM évalue des indicateurs tels que l'efficacité énergétique et les émissions de carbone, et lorsqu'AXA IM dispose d'un contrôle de gestion, des plans spécifiques au niveau des actifs sont élaborés pour répondre à ces indicateurs. Pour notre stratégie d'investissement d'impact, nous avons établi un cadre de gestion des enjeux ESG qui tient compte des réglementations et des normes ESG applicables. Ce cadre permet d'identifier les risques ESG associés à chaque thème d'impact et les investissements associés, et détaille une série de mesures qui seront prises pour gérer et atténuer les risques ESG pertinents. Pour les classes d'actifs alternatives dont les informations et les données disponibles sont très limitées, les plans d'action seront évalués et mis en œuvre lorsque des informations quantitatives sur les principales incidences négatives seront disponibles.

En décembre 2020, AXA IM [a annoncé](#) son engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt pour l'ensemble de ses actifs, en adhérant à l'initiative Net Zero Asset Managers nouvellement créée. Cela vient compléter l'[engagement pris en 2019 par le Groupe AXA](#) lorsqu'il a rejoint la « Net Zero Asset Owner Alliance », une coalition d'investisseurs institutionnels engagés dans la transition de leurs investissements vers des émissions de gaz à effet de serre « nettes nulles » d'ici 2050 afin d'aligner leurs portefeuilles sur une trajectoire 1,5 °C.

Politique d'engagement

AXA IM a adopté une politique mondiale d'engagement dans laquelle nous cherchons à améliorer les pratiques des émetteurs en tenant compte d'un objectif spécifique, pour le compte de nos positions en actions et en obligations.

La présente Politique d'engagement décrit le processus d'engagement d'AXA IM :

- sélection des priorités ;
- la manière dont l'engagement est mené ;
- gouvernance du processus d'engagement ;
- suivi, remontée et conclusion de l'engagement.

Cette politique décrit également l'engagement d'AXA IM à fournir une transparence et un reporting régulier sur les activités d'engagement, ainsi que la façon dont AXA IM participe aux actions d'engagement collaboratif. Elle fournit également une synthèse de l'approche de vote d'AXA IM, un autre aspect crucial de son actionnariat actif.

De plus amples informations sur la politique d'engagement d'AXA IM sont disponibles sur le site internet d'AXA IM³.

Respect des codes de conduite

AXA IM est signataire des codes suivants :

- Signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable** (www.unpri.org) depuis mai 2007
- Code de gouvernance britannique
- De plus amples informations sur les codes de conduite suivis par AXA IM, ainsi que sur les initiatives dont elle fait partie, sont disponibles dans ses rapports d'actionnariat actif et TCFD annuels.

AXA IM fait partie du Groupe AXA signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et suit ces principes dans le cadre de sa politique d'investissement responsable :

- Pacte Mondial des Nations Unies

³<https://www.axa-im.com/documents/20195/14067199/AXA+IM+Engagement+Policy+-+Oct+20+%28Final%29.pdf>